

**Pôle interREgional de Compétences Immobilières
Des Régions Ile-de-France, Normandie et Centre**

Personne en charge du dossier : Lionel MARECHAL : ☎ 06.86.38.86.61

Florian SCHMITT : ☎ 06.29.19.74.48

**CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DU CHER**

7 Place de la Résistance – 18100 VIERZON

**Intégration de la CARSAT dans l'agence CPAM
de VIERZON**

Cahier des Clauses Techniques Particulières

DCE –ind0

SOMMAIRE

LOT 00. GENERALITES COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT	6
00.0. Objet de l'opération	6
00.1. Coordonnées des intervenants.....	6
00.2. Respect de la réglementation.....	6
00.3. Environnement législatif et réglementaire du marché	6
00.4. Visite des locaux	7
00.5. Coordination entre les entreprises.....	7
00.6. Echantillons.....	7
00.7. Sûreté du chantier	7
00.8. Modalité de réalisation.....	8
00.9. Suivi de chantier	8
00.10. Amiante/ Plomb.....	8
00.11. Variantes.....	9
00.12. Sécurité incendie	9
00.13. Sécurité et protection de la santé	9
00.14. Installations de chantier- approvisionnements - stockages	9
LOT 01. DEMOLITION/ MAÇONNERIE/ TRAVAUX EXTERIEURS	11
01.0. Généralités / Sécurité et protection de la santé	11
01.1. Modification du cheminement d'accès extérieur	11
01.2. Nettoyage et mise en peinture des éléments bétons extérieurs.....	11
01.3. DOE	11
LOT 02. CLOISONNEMENTS/ MENUISERIES INTERIEURES/ FAUX-PLAFONDS.....	12
02.0. Généralités / Sécurité et protection de la santé	12
02.1. Protections des sols et ascenseurs	12
02.2. Cloison modulaire pleine 100mm.....	12
02.3. Cloison modulaire pleine 50mm.....	13
02.4. Cloison modulaire pleine 80mm.....	13
02.5. Cloison modulaire semi-vitrée 80mm	13

02.6.	Imposte sur cloison modulaire de type faux-plafond.....	13
02.7.	Dépose de cloisons modulaire.....	14
02.8.	Modifications de cloisons modulaires et de porte dans cloison modulaire.....	14
02.9.	Bloc-porte dans cloison modulaire.....	14
02.10.	Barrière acoustique	14
02.11.	Cloison sèche pleine – affaiblissement acoustique 51dB – EI60.....	15
02.12.	Rabotage de porte existante	15
02.13.	Bloc-porte 83x204cm EI30.....	15
02.14.	Bloc-porte 93x204cm EI30 – sans cylindre.....	16
02.15.	Remplacement des dalles de faux-plafonds.....	16
02.16.	Dépose/ repose de faux-plafonds	17
02.17.	Fourniture et pose de faux-plafonds.....	17
02.18.	Fourniture et pose de grille de transfert dans cloison modulaire.....	17
02.19.	Fourniture et pose de trappe d'accès en bois.....	18
02.20.	D.O.E.	18
LOT 03.	REVETEMENTS DE SOLS/ PEINTURES	19
03.0.	Généralités / Sécurité et protection de la santé	19
03.1.	Peinture de sol sur béton	19
03.2.	Fourniture et pose de revêtement de sol souple PVC tissé	19
03.3.	Remplacement de sol	20
03.4.	Revêtement de sol carrelé.....	20
03.5.	Tapis d'accueil.....	21
03.6.	Peinture murale type « B ».....	21
03.7.	Peinture murale type « C ».....	21
03.8.	Faïence murale	21
03.9.	Mise en peinture des boxs existants compris primaire d'accrochage.....	22
03.10.	Peinture sur plafond béton finition « C ».....	22
03.11.	Peinture sur plafond finition « B ».....	22
03.12.	Plinthes bois à peindre	23
03.13.	Peinture sur boiserie.....	23
03.14.	Peinture sur radiateurs.....	23
03.15.	Nettoyage	23
03.16.	D.O.E.	24
LOT 04.	ELECTRICITE Cfa/CFO	25
04.0.	Généralités / Sécurité et protection de la santé	25

04.1.	Consignation et déconsignation des installations électriques et de climatisation	26
04.2.	Modifications de tableaux existants.....	26
04.1.2	Principes	26
04.2.2	Modification et complément de tableaux existant	27
04.3.	Distribution électrique.....	27
04.4.	Poste de travail	28
04.5.	Prise de courant isolée encastrée ou en saillie	28
04.6.	Prise RJ45 supplémentaire encastrée ou en saillie.....	28
04.7.	Prise RJ45 supplémentaire sur perche existante.....	29
04.8.	Fourniture et mise en place de perche électrique	29
04.9.	Déplacement de perche informatique existante.....	29
04.10.	Dépose éclairages existants.....	30
04.11.	Plafonnier LED étanche avec détection intégrée	30
04.12.	Plafonnier LED étanche.....	30
04.13.	Applique murale sur miroir avec détection intégrée	31
04.14.	Appareil d'éclairage neufs « LED 60x60 ».....	31
04.15.	Détecteur de mouvements pour éclairage.....	31
04.16.	Commandes d'éclairages.....	31
04.17.	Dépose/ repose de matériels de détection incendie	32
04.18.	Dépose/ repose de matériels de détection intrusion.....	32
04.19.	Caméra de sécurité.....	32
04.20.	Contrôle et recette de l'installation informatique	32
04.21.	Fourniture et mise en place d'un système de téléphonie de secours.....	32
04.22.	D.O.E.	33
LOT 05.	PLOMBERIE	34
05.0.	Généralités / Sécurité et protection de la santé	34
05.1.	Purge du réseau de chauffage et remise en eau	34
05.2.	Dépose de radiateurs.....	34
05.3.	Dépose et repose de radiateurs	34
05.4.	Modification du réseau de chauffage et pose d'un nouveau radiateur.....	35
05.5.	Fourniture et pose de WC.....	35
05.6.	Lavabo PMR	35
05.7.	Modification des réseaux d'eau vanne.....	36
05.8.	Reprise d'une descente EU/EV en fonte.....	36
05.9.	Modification des réseaux de distribution d'eau froide	36

05.10.	Suppression du réseau d'eau chaude.....	36
05.11.	Barre de relevage.....	36
05.12.	Miroir	37
05.13.	D.O.E.	37
LOT 06.	CLIMATISATION - VENTILATION	38
06.0.	Généralités / Sécurité et protection de la santé	38
06.1.	Remplacement de grille de reprise.....	38
06.2.	Déplacement de cassette de climatisation existante	38
06.3.	Fourniture et pose d'un ensemble groupe extérieur et split mural.....	39
06.4.	Fourniture et pose d'un réseau de ventilation en acier	39
06.5.	D.O.E.	40
LOT 07.	MENUISERIES EXTERIEURES	41
07.0.	Généralités / Sécurité et protection de la santé	41
07.1.	Remplacement de menuiseries extérieures.....	41
07.2.	Remplacement de remplissage de menuiserie extérieure.....	41
07.3.	D.O.E.	42

LOT 00.GENERALITES COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

00.0. Objet de l'opération

L'opération consiste à intégrer l'agence retraite de la CARSAT CVL de Vierzon dans les locaux de la CPAM. L'agence accueille la CPAM, la CAF et la MSA.

Ils sont répartis selon les lots suivants :

- Lot N°1 Démolition/ Maçonnerie/ Travaux de façade
- Lot N°2 Cloisonnements/ Menuiseries intérieures/ Faux-plafonds
- Lot N°3 Revêtements de sols/ Peintures
- Lot N°4 Electricité Cfa/CFO
- Lot N°5 Plomberie
- Lot N°6 CVC
- Lot N°7 Menuiseries extérieures

00.1. Coordonnées des intervenants

Maître de l'ouvrage Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher Boulevard de la République – 18000 BOURGES Représentée par M BUCHOU <u>Suivi de l'opération :</u> Mme AMICHOT Mme GIRAULT	Assistance à maîtrise d'ouvrage P.RE.C.I Ile-de-France/Normandie/Centre 17-19 avenue de Flandre 75954 PARIS CEDEX 19 Représenté par Mme VANNUCCHI <u>Suivi de l'opération :</u> M. SCHMITT - 06 29 19 74 48 M. MARECHAL - 06 86 38 86 61
Bureau de Contrôle SOCOTEC CONSTRUCTION BOURGES <u>Suivi de l'opération :</u> M LAHSSINI – 06 48 62 47 34	Coordination SPS AB COORDINATION

00.2. Respect de la réglementation

Tous les travaux décrits au présent CCTP seront réalisés conformément aux règles de l'art, aux normes, aux DTU et aux textes réglementaires en vigueur.

00.3. Environnement législatif et réglementaire du marché

Les travaux, objets du présent marché, relèvent de la législation sur les installations classées pour ce qui concerne son ensemble.

Le projet est soumis à tous textes législatifs et réglementaires applicables et en particulier :

- Arrêté préfectoral relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement
- Règlement sanitaire départemental
- Code du travail pour ce qui concerne l'hygiène et la sécurité dans les bâtiments industriels et les bâtiments classés
- Règlement de sécurité des ERP du 25 juin 1980
- Code de la construction et de l'habitation pour les aspects techniques qu'il contient.

L'entreprise devra préciser les conditions générales d'installation des équipements vis-à-vis des réglementations correspondantes.

00.4. Visite des locaux

L'entrepreneur est tenu de prendre connaissance des lieux avant de remettre son offre de prix car aucune plus-value due à une mauvaise reconnaissance ne sera prise en considération lors de l'exécution des travaux.

00.5. Coordination entre les entreprises

Dès l'ouverture du chantier, chaque corps d'état se mettra en rapport avec les autres entreprises afin de prévoir les réservations ou suggestions nécessaires à la pose de ses propres ouvrages.

La réalisation des travaux est soumise à des contraintes techniques que chaque entreprise doit connaître pour les prendre en considération lors de l'avancement des études, des approvisionnements de chantier et pour une bonne exécution des travaux.

Les entreprises sont donc tenues de faire part aux autres corps d'état, mais aussi au maître de l'ouvrage, de leurs contraintes spécifiques lors des réunions techniques de chantier, pour que chacun puisse agir en pleine connaissance de cause.

00.6. Echantillons

Avant toute commande, l'entrepreneur présentera au moins 15 jours à l'avance des échantillons à l'approbation du maître d'ouvrage. Les matériaux mis en œuvre seront rigoureusement identiques aux échantillons agréés. Toute substitution sera sanctionnée par un ordre de dépose avec repose en matériaux conformes.

00.7. Sûreté du chantier

Chaque entreprise est tenue responsable de la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception de ces derniers par le maître de l'ouvrage. De ce fait, il appartiendra aux entreprises de prendre en compte individuellement les précautions qui s'imposent afin d'éviter notamment sur leurs ouvrages toutes dégradations volontaires ou non ainsi que les vols éventuels.

00.8. Modalité de réalisation

Les entreprises qui réalisent les travaux du marché devront tenir compte des éléments ci-dessous :

- Les entreprises prendront toutes les précautions et mettront en œuvre tous les moyens nécessaires pour protéger le mobilier en place, les revêtements de sol et les revêtements muraux ainsi que pour réduire les nuisances créées par les travaux (passage, bruit, saleté, ...).
- Il appartiendra à chaque entreprise d'évacuer régulièrement ses propres déchets de chantier vers une décharge adaptée et agréée. A la fin des travaux, les entreprises procéderont au retrait de chantier en évacuant tous les matériels, outillages ou approvisionnement inutilisé non demandé expressément en conservation par le maître de l'ouvrage.
- Les entreprises seront tenues de réparer toutes les dégradations qu'elles auront pu causer sur les ouvrages existants dans l'exécution de leurs propres ouvrages.
- Les travaux se dérouleront dans des locaux occupés par le personnel de l'organisme.
- Les entreprises devront prendre en compte dans leur offre toutes les contraintes en résultant dans l'exécution de leurs propres ouvrages et ne devront en aucun moment perturber l'activité de l'établissement.
- L'électricité sera fournie par l'établissement, à charge de l'entreprise retenue de l'acheminer sur les lieux d'utilisation conformément aux normes de sécurité en vigueur en matière d'installation de chantier.
- L'eau sera également fournie, la distribution provisoire étant à la charge de l'entreprise.
- La tenue et la propreté du chantier ainsi que l'enlèvement des gravats sont fixés par les prescriptions du PGC.

00.9. Suivi de chantier

En réponse à cette consultation, les entreprises s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour respecter les délais de réalisation indiqués dans l'acte d'engagement et le planning prévisionnel.

Depuis le démarrage jusqu'à la réception et la bonne fin des travaux, seront fixées des réunions de suivi toutes les semaines qui auront lieu sur le site de la réalisation.

Chaque réunion impliquera la présence d'un représentant des entreprises ayant capacité à engager l'entreprise.

Les entreprises présenteront au cours de ces réunions la documentation technique d'exécution du chantier de façon à refléter précisément la réalité des passages, percements, emplacement des points d'accès et autres ouvrages.

00.10. Amiante/ Plomb

Les diagnostics sont présents au présent DCE.

00.11. Variantes

Le présent marché sera traité à prix global et forfaitaire. Les entreprises auront la possibilité, ou pas, de proposer des variantes selon les modalités du règlement de la consultation du MO.

00.12. Sécurité incendie

L'ensemble des procédures de sécurité sera établi en collaboration avec les services généraux.

00.13. Sécurité et protection de la santé

Les entreprises ont l'obligation de se conformer aux directives indiquées dans le "plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé".

Ce document est inclus dans le dossier de consultation des entreprises.

Elles prévoiront dans leurs offres la mise en œuvre de toutes les préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité de leurs activités.

00.14. Installations de chantier- approvisionnements - stockages

INSTALLATIONS DE CHANTIER / BASE VIE

Le MO mettra à disposition des installations au sous-sol pour usage de vestiaires et de réfectoire.

Les sanitaires des étages visés par les travaux pourront être utilisés.

MOYENS D'APPROVISIONNEMENTS ET D'EVACUATIONS

Les véhicules de livraison devront respecter les aires de stationnement du site.

Chaque entreprise organisera les arrivages de matériels et matériaux, afin d'éviter un afflux de véhicules entravant la sécurité du site.

Manutention des matériaux et matériels :

Les évacuations et approvisionnements devront être effectués à l'aide de matériels adaptés au levage, coltinage et aux dessertes du chantier, ou tout autre équipement jugé nécessaire à un approvisionnement effectué en toute sécurité.

Les appareils éventuellement mis en place devront être réceptionnés par un organisme agréé avant la mise en service, le PV en sera annexé au PPSPS.

L'attention des entreprises est attirée sur le fait que les accès aux bâtiments, sortie de secours et les circulations ne devront jamais être encombrés de quelque manière que ce soit.

En fonction de la configuration et des typologies des structures, éléments porteurs, aires de circulation, parkings des bâtiments et des abords, l'entreprise devra choisir des moyens adaptés pour ne pas dégrader ou provoquer des désordres aux ouvrages en place.

L'entreprise se chargera des autorisations administratives auprès des services municipaux pour le stationnement dans la rue de ses véhicules et tout autre stationnement de matériels ou matériaux.

ZONE DE STOCKAGE

Des zones de stockage seront définies et balisées sur place.

LOT 01. DEMOLITION/ MAÇONNERIE/ TRAVAUX EXTERIEURS

01.0. Généralités / Sécurité et protection de la santé

- L'entreprise du présent lot a l'obligation de se conformer aux directives demandées par le coordinateur SPS et/ou indiquées dans le "plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé".
- Avant toutes interventions concernant les installations fluides, l'entreprise du présent lot devra impérativement prendre contact avec les exploitants (et ou les responsables techniques du site) concernant les différentes installations existantes permettant la coordination des travaux au moment des différentes interventions. Mise en œuvre de toutes les solutions techniques (installations provisoires et préparatoires) nécessaires aux travaux de chaque tranche compris installations provisoires et préparatoires à chacune de celle-ci et maintien en service des installations non concernées par les travaux.
- Ses différentes interventions devant s'effectuer sur le site occupé, l'entreprise devra établir un planning d'intervention en coordination avec le maître d'ouvrage et l'AMO ou le MOE.
- Elle devra également procéder au parfait nettoyage, compris évacuation de ses déchets de chaque zone d'intervention après intervention dans les locaux en construction.

01.1. Modification du cheminement d'accès extérieur

- Découpe soignée du cheminement actuel compris dépose et découpe de bordures
- Terrassement au droit du complément de cheminement à créer
- Fourniture et pose de bordures équivalentes à l'existant
- Fourniture et mise en œuvre d'une structure de chaussée et d'un revêtement équivalent à l'existant

Localisation

Suivant plan 08 – RDC – Aménagements projetés

01.2. Nettoyage et mise en peinture des éléments bétons extérieurs

- Grattage de la peinture existante
- Nettoyage au jet haute pression et à la brosse métallique des murets en béton extérieurs
- Application de 2 couches de peinture adaptée sur les surfaces de béton visibles

Localisation

Sur les murets bétons extérieurs bordant le cheminement d'accès PMR ainsi que les escaliers

01.3. DOE

- Fourniture d'un D.O.E. ; Un exemplaire papier et un exemplaire dématérialisé envoyé au MO, bureau de Contrôle, coordonnateur SPS et AMO sous fichier par courriel.

LOT 02.CLOISONNEMENTS/ MENUISERIES INTERIEURES/ FAUX-PLAFONDS

02.0. Généralités / Sécurité et protection de la santé

- L'entreprise du présent lot a l'obligation de se conformer aux directives demandées par le coordinateur SPS et/ou indiquées dans le "plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé".
- Avant toutes interventions concernant les installations fluides, l'entreprise du présent lot devra impérativement prendre contact avec les exploitants (et ou les responsables techniques du site) concernant les différentes installations existantes permettant la coordination des travaux au moment des différentes interventions. Mise en œuvre de toutes les solutions techniques (installations provisoires et préparatoires) nécessaires aux travaux de chaque tranche compris installations provisoires et préparatoires à chacune de celle-ci et maintien en service des installations non concernées par les travaux.
- Ses différentes interventions devant s'effectuer sur le site occupé, l'entreprise devra établir un planning d'intervention en coordination avec le maître d'ouvrage et l'AMO ou le MOE.
- Elle devra également procéder au parfait nettoyage, compris évacuation de ses déchets de chaque zone d'intervention après intervention dans les locaux en construction.

02.1. Protections des sols et ascenseurs

- Protections des sols entre les accès et les zones de chantiers
- Protections verticales par polyane au droit de toutes les démolitions
- Cloisonnement provisoire en OSB sur structure primaire en tasseau de bois dimensionnés suivant hauteur
- Nettoyage des revêtements de sols après déposes des protections.

Localisation

Au droit de toutes les zones concernées par les travaux

Cloisonnement provisoire en OSB entre zone travaux et accueil public maintenu

02.2. Cloison modulaire pleine 100mm

Fourniture et pose de cloison modulaire d'épaisseur 100mm de type SAAB Distribution ou techniquement équivalent, avec parement BF15 sur les 2 faces :

- Laine de verre de 70 mm
- Finition crêpelé blanc idem cloisons existantes
- Compris toutes sujétions de finition et accessoires
- Cloison de dalle à faux plafonds

Localisation

Selon plan 14 – R+1 – Aménagements Projetés

Au pourtour de la salle de réunion

02.3. Cloison modulaire pleine 50mm

Fourniture et pose de cloison modulaire d'épaisseur 100mm de type SAAB Distribution ou techniquement équivalent, avec parement BF10 sur les 2 faces :

- Laine de verre de 30 mm
- Finition crêpelé blanc idem cloisons existantes
- Compris toutes sujétions de finition et accessoires
- Cloison de dalle à faux plafonds

Localisation

Selon plan 14 – R+1 – Aménagements Projetés

Jonction entre cloison modulaire de 100mm et châssis

02.4. Cloison modulaire pleine 80mm

Fourniture et pose de cloison modulaire d'épaisseur 80mm de type SAAB Distribution ou techniquement équivalent, avec parement BF13 sur les 2 faces :

- Laine de verre de 55 mm
- Finition crêpelé blanc idem cloisons existantes
- Compris toutes sujétions de finition et accessoires
- Cloison de dalle à faux plafonds

Localisation

Selon plan 08 – RDC - Projet :

- Cloisons box n°5 modifié

02.5. Cloison modulaire semi-vitrée 80mm

Fourniture et pose de cloison modulaire d'épaisseur 80mm de type SAAB Distribution ou techniquement équivalent :

- Vitrage simple sur les parties vitrées
- Allège pleine 100cm avec parement BF13 sur les 2 faces
- Laine de verre de 55 mm
- Finition crêpelé blanc idem cloisons existantes
- Compris toutes sujétions de finition et accessoires
- Cloison de dalle à faux plafonds

Localisation

Selon plan 08 – RDC - Projet :

- Cloisons box n°1 créé

02.6. Imposte sur cloison modulaire de type faux-plafond

Fourniture et pose d'imposte sur cloison modulaire, entre la cloison et le faux-plafonds

Compris profils de finition.

Compris toute sujétion de finition.

Localisation

Selon plan 08 – RDC - Projet :

- Façade du box n°5 modifié
- Façade du box n°1 créé

02.7. Dépose de cloisons modulaire

Dépose de cloison modulaire et évacuation.

Reprise des cloisons et murs au droit des déposes, rebouchages des trous de vis.

Localisation

Selon plan 08 – RDC - Projet :

- Façade du box n°5 modifié

02.8. Modifications de cloisons modulaires et de porte dans cloison modulaire

Dépose soignée de cloisons modulaires et de porte dans cloison modulaire

Repose de la cloison déposée dans une autre configuration, compris modifications ou compléments

Localisation

Selon plan 08 – RDC - Projet :

- Cloison accueil sur escalier

02.9. Bloc-porte dans cloison modulaire

Fourniture et pose de bloc-porte 1 vantail, passage principal de 90cm :

- Dormant en aluminium laqué de même couleur que l'ossature de la cloison
- Porte âme pleine finition stratifiée au choix de la MOA
- Serrure simple pour cylindre européen
- Cylindre de marque BRICARD 6 goupilles avec bouton moleté - modèle ALPHA (à confirmer CPAM)
- Cylindre sur organigramme existant (BRICARD – 8003)
- Béquille
- Butoir de porte corps en aluminium et amortisseur caoutchouc diam38mm

Localisation

Selon plan 08 – RDC - Projet :

- Porte box n°1 créé (1u)
- Porte box n°5 modifié (1u)

Selon plan 14 – R+1 – Aménagements Projetés

- Salle de réunion créée (1u)

02.10. Barrière acoustique

Fourniture et pose d'une barrière acoustique 30dB entre la tête de cloison modulaire et le plancher haut béton de type Acoustimass :

- Panneau en laine de roche haute densité de 80mm revêtu sur ses 2 faces d'un complexe en aluminium de chez ROCKFON, ou techniquement équivalent
- Fixation par adhésif aluminium sur la périphérie du panneau et entre panneau, sur les 2 faces
- Compris toutes sujétions de finition et accessoires

Localisation

Selon plan 08 – RDC - Projet :

- Au droit des cloisons créées pour le box n°1
- Au droit des cloisons créées ou modifiées pour le box n°5

Selon plan 14 – R+1 – Aménagements Projetés

- Salle de réunion créée

02.11. Cloison sèche pleine – affaiblissement acoustique 51dB – EI60

Fourniture et pose d'une cloison distributive sur ossature métallique constituée comme suit :

- Epaisseur 98mm
- 2 plaques de plâtre phoniques BA13 sur chaque face
- Rails de type KNAUF R48, compris bande résiliente sous et sur cloison de type TRAMIBAND SR ou techniquement équivalent
- Montants doubles KNAUF M48 entraxe 600mm
- Laine de roche de type dB ROCK épaisseur 45mm en panneaux de largeur 600mm
- Compris vis, bandes
- Affaiblissement acoustique 51dB

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- Cloisons des sanitaires
- Cloison séparative des archives/ couloir créé

02.12. Rabotage de porte existante

Rabotage de porte pour permettre la conservation et l'ouverture de la porte existante.

L'espace sous la porte sera de 1cm pour les locaux humides et de 5mm pour les espaces de bureaux.

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- Portes conservées avec nouveau sol

02.13. Bloc-porte 83x204cm EI30

Fourniture et pose de bloc-porte 1 vantail, passage principal de 90cm :

- Epaisseur du vantail 40mm
- Huisserie à peindre
- Finition prépeinte
- Ferrage par 4 paumelles par vantail
- Serrure simple à mortaiser
- Ferme porte à glissière de couleur gris avec sélecteur de fermeture incorporé
- Fermeture WC avec report vert/rouge extérieur
- Plaque de protection de bas de porte aluminium sur la porte des WC sur les 2 faces
- Béquilles sur petites plaques en zamak chromé pour cylindre de type JAZZ de chez ASSA ABLOY, ou techniquement équivalent
- Butoir de porte corps en aluminium et amortisseur caoutchouc diam38mm

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- Sanitaires (2u)

02.14. Bloc-porte 93x204cm EI30 – sans cylindre

Fourniture et pose de bloc-porte 1 vantail, passage principal de 90cm :

- Epaisseur du vantail 40mm
- Huisserie à peindre
- Finition prépeinte
- Ferrage par 4 paumelles par vantail
- Serrure simple à mortaiser sans cylindre
- Ferme porte à glissière de couleur gris avec sélecteur de fermeture incorporé
- Plaque de protection de bas de porte aluminium sur la porte des WC sur les 2 faces
- Béquilles sur petites plaques en zamak chromé pour cylindre de type JAZZ de chez ASSA ABLOY, ou techniquement équivalent
- Butoir de porte corps en aluminium et amortisseur caoutchouc diam38mm

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- Porte archives (1u)

02.15. Remplacement des dalles de faux-plafonds

- Dépose des dalles de faux plafonds existantes
- Fourniture et pose d'un faux-plafond en dalles acoustiques type TONGA E de chez EUROCOUSTIC, ou techniquement équivalent, de couleur blanc en laine de roche de forte densité de 20 mm ép., revêtues sur la face apparente d'un voile de verre blanc imprégné de peinture et sur la face cachée d'un voile de verre naturel, bords peints Laine de verre de 20mm
- Réaction au feu à Euroclass A1
- Conforme à la norme NFP 68-203/DTU 58.1
- Résistance à l'humidité à 100 %
- Réflexion à la lumière à 85% minimum
- Coefficient alpha W au moins égal à 0.95, classe A
- Compris toutes sujétions de finition et accessoires

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- Bureau CARSAT

Selon plan 08-RDC-Aménagements projetés :

- Accueil

Selon plan 14-R+1-Aménagements projetés :

- Salle de réunion créée
- Plateau

02.16. Dépose/ repose de faux-plafonds

Dépose/ repose de faux plafonds pour travaux de remplacement des menuiseries extérieures

- Dépose des dalles de faux plafonds
- Dépose des ossatures de faux plafonds
- Stockage propre
- Remise en place des ossatures de faux plafonds compris complément ou modification si besoin
- Remise en place des dalles de faux plafonds compris complément ou modifications si besoin
- Compris toutes sujétions de finition et accessoires

Localisation

Selon plan 08-RDC-Aménagements projetés :

- Au droit des châssis remplacés sur 2m de large

02.17. Fourniture et pose de faux-plafonds

- Fourniture et pose d'un faux-plafond en dalles acoustiques type TONGA E de chez EUROCOUSTIC, ou techniquement équivalent, de couleur blanc en laine de roche de forte densité de 20 mm ép., revêtues sur la face apparente d'un voile de verre blanc imprégné de peinture et sur la face cachée d'un voile de verre naturel, bords peints Laine de verre de 20mm
- Modules de 600x600x20mm
- Structure primaire suivant besoin
- Ossature T24
- Réaction au feu à Euroclass A1
- Conforme à la norme NFP 68-203/DTU 58.1
- Résistance à l'humidité à 100 %
- Réflexion à la lumière à 85% minimum
- Coefficient alpha W au moins égal à 0.95, classe A
- Compris toutes sujétions de finition et accessoires

Localisation

Selon plan 08-RDC-Aménagements projetés :

- Box N°1 modifié
- Box N°5 créé

02.18. Fourniture et pose de grille de transfert dans cloison modulaire

Fourniture et pose d'un ensemble de grille transfert acoustiques en tôle d'acier peint en blanc RAL 9003 comprenant :

- 2 grilles acoustiques
- 2 cadres de fixation en acier galvanisé
- 1 manchon télescopique en acier galvanisé de traversée de cloison

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- Entre BUREAU CARSAT et SALLE DE PAUSE (1u)

Selon plan 14-R+1-Aménagements projetés :

- Salle de réunion (2u)

02.19. Fourniture et pose de trappe d'accès en bois

- Fourniture et pose d'une trappe de visite non feu hors tout 800x520 du type TRAVI MD22 de chez COFIM ou équivalent.
- Cadre pin LCA de section 60x40mm
- Ferrage : charnière invisible
- Finition à peindre
- Fermeture : batteuse rectangle
- Pour pose verticale
- Compris ailes de recouvrement

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- Dans le sanitaire créé pour accès au coffre technique

02.20. D.O.E.

- Fourniture d'un D.O.E. ; Un exemplaire papier et un exemplaire dématérialisé envoyé au MO, bureau de Contrôle et AMO sous fichier par courriel.

LOT 03.REVETEMENTS DE SOLS/ PEINTURES

03.0. Généralités / Sécurité et protection de la santé

- L'entreprise du présent lot a l'obligation de se conformer aux directives demandées par le coordinateur SPS et/ou indiquées dans le "plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé".
- Avant toutes interventions concernant les installations fluides, l'entreprise du présent lot devra impérativement prendre contact avec les exploitants (et ou les responsables techniques du site) concernant les différentes installations existantes permettant la coordination des travaux au moment des différentes interventions. Mise en œuvre de toutes les solutions techniques (installations provisoires et préparatoires) nécessaires aux travaux de chaque tranche compris installations provisoires et préparatoires à chacune de celle-ci et maintien en service des installations non concernées par les travaux.
- Ses différentes interventions devant s'effectuer sur le site occupé, l'entreprise devra établir un planning d'intervention en coordination avec le maître d'ouvrage et l'AMO ou le MOE.
- Elle devra également procéder au parfait nettoyage, compris évacuation de ses déchets de chaque zone d'intervention après intervention dans les locaux en construction.

03.1. Peinture de sol sur béton

Fourniture et application de peinture de sol à base de résines

- Sur sols en dalle béton ou chapes
- Compris travaux préparatoires
- Application de primaire d'accrochage si besoin
- Finition B
- Aspect semi-brillant
- Application en minimum 2 couches, teintes au choix de la MOA, 2 teintes maximum

Localisation

Selon plan 03-RDJ-Revêtements sols et murs :

- ENTREE DU PERSONNEL
- COULOIR ARCHIVES

03.2. Fourniture et pose de revêtement de sol souple PVC tissé

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol souple PVC tissé DICKSON PROJECT ou équivalent, en dalles plombantes amovibles.

- Le sol devra être plan et lisse et au besoin devra faire l'objet d'un ragréage préalable, adapté au site.
- Un blocage des fonds est impératif sur sol poreux avant la pose du revêtement
- Face décorative tissée composée de fils en polymère Biosourcé mono filament,
- Sous couche acoustique imperméable 14db, composée de vinyle compact, intercalaire en voile de verre et vinyle expansé de type moussé.
- Vernis de finition et de protection anti-taches
- Pose de dalles de 50CM X 50 CM
- Au choix de la MOA, la pose des dalles dite en damier ou monolithique sera possible.
- Couleur au choix de la MOA dans la gamme du fabricant.
- L'ensemble devant justifier d'un procès-verbal d'un degré de réaction au feu minimum : Cfl

- s1 (EN ISO 13501) ou catégorie M3
- Compris barre de seuil au changement de revêtement

Localisation

Selon plan 03-RDJ-Revêtements sols et murs :

- REFECTOIRE
- BUREAU CARSAT

03.3. Remplacement de sol

Remplacement de sol en pose libre par pose d'un sol souple PVC tissé.

Prestation à exécuter en sous-section 4 et selon méthodologie « Recouvrement de dalles de sol ou revêtement de sol amianté » jointe au DCE et suivant recommandations du CSPS.

- Dépose du revêtement existant
- Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol souple PVC tissé DICKSON PROJECT ou équivalent, en dalles plombantes amovibles.
- Face décorative tissée composée de fils en polymère Biosourcé mono filament,
- Sous couche acoustique imperméable 14db, composée de vinyle compact, intercalaire en voile de verre et vinyle expansé de type moussé.
- Vernis de finition et de protection anti-taches
- Pose de dalles de 50CM X 50 CM
- Au choix de la MOA, la pose des dalles dite en damier ou monolithique sera possible.
- Couleur au choix de la MOA dans la gamme du fabricant.
- L'ensemble devant justifier d'un procès-verbal d'un degré de réaction au feu minimum : Cfl s1 (EN ISO 13501) ou catégorie M3
- Compris barre de seuil au changement de revêtement

Localisation

Selon plan 15-R+1- Revêtements sols et murs :

- SALLE DE REUNION
- PLATEAU

Selon plan 09 – RDC - Revêtements sols et murs :

- BOX N°5 modifié
- BACK OFFICE

03.4. Revêtement de sol carrelé

- Préparation des supports et ragréage
- Fourniture et pose collée de carrelage en grès cérame Série Standard Evolution de chez Novoceram ou techniquement et visuellement équivalent
- Technologie : Grès Cérame technique
- Formats : 30x30 cm ou 45x45 cm
- Finitions : Lisse ou Structuré Antidérapant
- Coloris au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme
- Adhérence : Normale R9 minimale
- Classement UPEC : U4P4E3C2
- Compris barre de seuil au changement de revêtement

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- SANITAIRES
- CIRCULATION

03.5. Tapis d'accueil

- Fourniture et pose de tapis d'accueil de type EMCO diplomate 522
- Dépose et évacuation du tapis existant

Localisation

Selon plan 08-RDC-Aménagements projetés :

- En remplacement du tapis d'accueil existant dans le sas d'entrée

03.6. Peinture murale type « B »

- Préparation, impression, deux couches de peinture GARNYVELOURS S2P de chez LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent sur chaque face neuve ou existante de murs, cloisons, boiserie, jouées et soffites de faux-plafond, finition velours type "A"
- Teinte au choix du Maître d'Ouvrage pour tous les ouvrages

Localisation

Selon plan 03-RDJ-Revêtements de sols et murs :

- BUREAU CARSAT
- REFECTOIRE

Selon plan 09-RDC- Revêtements de sols et murs :

- BOX1 modifié
- ACCUEIL parois existantes

Selon plan 15-R+1- Revêtements de sols et murs :

- SALLE DE REUNION sur murs existants
- PLATEAU sur murs existants

03.7. Peinture murale type « C »

- Préparation, garnissage, époussetage, deux couches de peinture EVOLUTEX 2en1 de chez LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent sur chaque face neuve ou existante de murs et cloison, finition satinée type "C"
- Lessivable
- Teinte au choix du Maître d'Ouvrage pour tous les ouvrages

Localisation

Selon plan 03-RDJ-Revêtements de sols et murs :

- ENTREE PERSONNEL
- COULOIR créé
- CIRCULATION INTERIEURE
- ARCHIVES sur cloison créée

03.8. Faïence murale

- Fourniture et pose collée toute hauteur de faïence murale 60x40 cm
- Coloris au choix du Maître d'Ouvrage

Localisation

Selon plan 03-RDJ-Revêtements de sols et murs :

- SANITAIRES, sur toutes faces et toute hauteur

03.9. Mise en peinture des boxs existants compris primaire d'accrochage

Mise en peinture de surfaces métalliques lisses type profils de cloisons ou panneaux de remplissage

- Primaire d'accrochage à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse de type PRINT-ADR de chez LA SEIGNEURIE ou équivalent
- Préparation, impression, deux couches de peinture GARNYSATIN S2P de chez LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent sur chaque face neuve ou existante de murs, cloisons, boiserie, jouées et soffites de faux-plafond, finition velours type "B"
- Teinte au choix du Maître d'Ouvrage pour tous les ouvrages

Localisation

Selon plan 09-RDC- Revêtements de sols et murs :

- Au droit de toutes les cloisons déposées

03.10. Peinture sur plafond béton finition « C »

- Préparation, garnissage, époussetage, deux couches de peinture EVOLUTEX 2en1 de chez LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent sur chaque face neuve ou existante de murs et cloison, finition satinée type "C"
- Lessivable
- Teinte au choix du Maître d'Ouvrage pour tous les ouvrages

Localisation

Selon plan 04-RDJ-Plafonds :

- ENTREE DU PERSONNEL
- CIRCULATION INTERIEURE
- COULOIR CREE

03.11. Peinture sur plafond finition « B »

- Reprises au droit des cloisons déposées, préparation, impression, deux couches de peinture GARNYVELOURS S2P de chez LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent sur chaque face neuve ou existante de murs, cloisons, boiserie, jouées et soffites de faux-plafond, finition velours type "A"
- L'entreprise pourra choisir de coller des plaques de plâtres hygro en remplacement des reprises
- Teinte au choix du Maître d'Ouvrage pour tous les ouvrages

Localisation

Selon plan 04-RDJ-Plafonds :

- SANITAIRES

03.12. Plinthes bois à peindre

- Dépose et évacuations des plinthes existantes
- Fourniture, pose et complément des existants, de plinthes en médium à peindre de 12 cm de hauteur et de 1 cm d'épaisseur sur chaque face, traînées au sol, fixées par pointes acier et colle avec coupes d'onglet dans les angles.
- Compris finitions, jointement à l'acrylique

Localisation

Selon plan 03-RDJ-Revêtements de sols et murs :

- CIRCULATION INTERIEURE
- REFECTOIRE
- COULOIR CREE

Selon plan 15-R+1- Revêtements de sols et murs :

- SALLE DE REUNION sur murs existants
- PLATEAU sur murs existants

03.13. Peinture sur boiserie

- Nettoyages des supports.
- Application de deux couches de peinture sur les boiserie, finition satinée type « A »
- Teinte SIKKENS F2.05.65 (beige foncé) ou au choix du maître d'ouvrage

Localisation

Selon plan 03-RDJ-Revêtements de sols et murs :

- Huisserie de portes neuves
- Plinthes neuves
- REFECTOIRE – Sur les châssis bois existants

03.14. Peinture sur radiateurs

- Nettoyages des supports.
- Application de deux couches de peinture sur les boiserie, finition satinée type « A »
- Teinte SIKKENS F2.05.65 (beige foncé) ou au choix du maître d'ouvrage

Localisation

- Tous les radiateurs sur les murs mis en peinture

03.15. Nettoyage

- En fin de travaux, nettoyage des revêtements de sols, quincaillerie, appareillages électriques vitres et glaces etc...
- Les nettoyages devront être effectués de manière à faire disparaître les taches de peinture ou d'huile, les taches de plâtre, ciment etc..., les taches de film de mortier, les rayures éventuelles sur revêtements. Il est précisé que l'entreprise du présent lot aura la charge du nettoyage complet de l'intérieur des locaux, l'enlèvement des objets divers et déchets de provenance indéterminée dans les locaux et placards, nettoyage des appareils sanitaires qui auraient été utilisés. Les déchets seront évacués aux décharges.
- Les produits employés et les procédés mis en œuvre devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matériaux eux-mêmes ou de leur état de surface. Sur les revêtements émaillés, l'usage de grés ou de ponce est interdit.
- L'entreprise du présent lot devra requérir en temps utile auprès des entreprises chargées des divers travaux, toutes indications utiles concernant les produits et procédés de nettoyage

compatibles avec leurs ouvrages.

- Nettoyage de toutes les parties vitrées intérieures et extérieures.
- Avant réception des travaux :
 - Dépoussiérage des parois intérieures, nettoyage, lessivage, enlèvement des inscriptions et des marques du fabricant des portes en stratifié.

03.16. D.O.E.

- Fourniture d'un D.O.E. ; Un exemplaire papier et un exemplaire dématérialisé envoyé au MO, bureau de Contrôle et AMO sous fichier par courriel.

LOT 04. ELECTRICITE Cfa/CFO

04.0. Généralités / Sécurité et protection de la santé

- L'entreprise du présent lot a l'obligation de se conformer aux directives demandées par le coordinateur SPS et/ou indiquées dans le "plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé".
- Avant toutes interventions concernant les installations fluides, l'entreprise du présent lot devra impérativement prendre contact avec les exploitants (et ou les responsables techniques du site) concernant les différentes installations existantes permettant la coordination des travaux au moment des différentes interventions. Mise en œuvre de toutes les solutions techniques (installations provisoires et préparatoires) nécessaires aux travaux de chaque tranche compris installations provisoires et préparatoires à chacune de celle-ci et maintien en service des installations non concernées par les travaux.
- Ses différentes interventions devant s'effectuer sur le site occupé, l'entreprise devra établir un planning d'intervention en coordination avec le maître d'ouvrage et l'AMO ou le MOE.
- Elle devra également procéder au parfait nettoyage compris évacuation de ses déchets de chaque zone d'intervention après intervention dans les locaux en construction.
- Les nombres de luminaires sont donnés à titre indicatif et devront être contrôlés ou modifiés par l'entreprise en fonction des calculs d'éclairement qu'elle devra réaliser pour chaque local et fournir au MO selon les niveaux d'éclairéments moyens préconisés dans la norme NFEN-12464-1 :
 - Bureaux : 500 lux
 - Salles de réunions : 500 lux
 - Circulations, dégagements : 100 lux
 - Locaux techniques, archives : 200 lux
- La distribution informatique devra respecter les préconisations du CCTG Catégorie 6a ISO version 1.10 du Département Réseau de la CNAM jointes au présent dossier.

04.1. Consignation et déconsignation des installations électriques et de climatisation

- L'entreprise du présent lot devra la consignation et la dépose des câbles des installations électriques et de courants faibles rendus inutiles par les travaux du présent projet ainsi que toutes les modifications sur l'existant, nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Elle aura à sa charge la dépose des anciennes alimentations et fixations des luminaires et le rebouchage au plâtre de tous leurs trous.
- Elle aura à sa charge la dépose des anciennes alimentations électriques des climatisations déposées
- Les détails précisés ci-dessous n'ont pas de caractère d'exhaustivité.
- L'attention de l'entreprise est attirée sur le fait que l'établissement restera en exploitation pendant les travaux et qu'elle devra intégrer dans ses coûts, les sujétions nécessaires permettant le maintien de l'activité dans les zones restées en exploitation
- L'entreprise aura à sa charge tous les percements consécutifs aux cheminements des réseaux électriques. Après réalisation de ses travaux, elle devra les reboucher tout en respectant les degrés coupe-feu des parois et en fournissant au BC et au DOE une attestation sur l'honneur ou les PV des produits justifiant ses calfeutrements
- L'entreprise devra la vérification de la capacité de l'installation électrique avant l'ajout des groupes de Climatisation sur celle-ci et devra fournir au MO et bureau de Contrôle un bilan de puissance des armoires concernées par les travaux.

Localisation

- Travaux en RDJ
- Travaux en RDC
- Travaux en R+1

04.2. Modifications de tableaux existants

04.1.2 Principes

L'entreprise aura, dans le cadre du projet, à modifier et compléter certains tableaux électriques existants, suivant la modification ou l'ajout de nouveaux départs.

Il est prévu majoritairement de remplacer les appareils terminaux et de recalibrer les nouveaux appareils sur les câbles existants.

Cependant, l'ajout de nouveaux circuits ponctuels dans le cadre du projet et/ou la suppression de circuits existants entraînera une modification au niveau des tableaux électriques correspondant aux zones desservies.

Dans ce cas, l'entreprise aura à réaliser, pour chaque tableau électrique concerné, les actions suivantes :

- Repérer, identifier et re-étiqueter l'intégralité des circuits de ce tableau,
- Réaliser sous format informatique le schéma électrique complet du tableau et le poser,
- Remplacer les appareils de protection électrique (disjoncteurs, sectionneur, porte-fusibles, etc.) mal adaptés ou vieillissant,
- Ajouter les protections électriques suivant l'ajout de nouveaux circuits.

Repérage, identification et étiquetage des circuits

L'entreprise devra, dans un premier temps, repérer les installations électriques de façon à les faire correspondre aux protections des tableaux. Cela consistera à « couper » chaque protection et à vérifier quels appareils terminaux lui correspondent.

Ce repérage permettra l'identification de chaque protection. Les éléments d'identification seront les suivants :

- Le type de circuit (éclairage, PC, ...),

- La localisation (nom du ou des locaux concernés).
Cette identification fera l'objet d'un étiquetage de ces protections.
L'étiquetage sera réalisé par des étiquettes dactylographiées autocollantes.

Schémas électriques

L'entreprise devra réaliser les schémas électriques des tableaux concernés.

Ces schémas seront réalisés sous informatique au format dwg, de façon à pouvoir être modifiés ultérieurement.

Ils devront faire apparaître :

- L'ensemble des appareils de commande et de protection électriques (disjoncteurs, fusibles, térupteurs, contacteurs, etc.),
- La hiérarchie de ces appareils,
- Les calibres de ces appareils (pouvoir de coupure, intensité, différentiel, ...),
- Les sections de câbles des circuits (Aval et Amont),
- L'identification des circuits (type et localisation).

Ajout ou remplacement d'appareils de protections et de commandes

Lorsqu'il sera prévu l'ajout ou le remplacement d'appareils de protection et/ou de commandes, l'entreprise devra suivre la procédure suivante :

- Consignation du tableau concerné,
- Dépose de l'appareil à remplacer,
- Eventuellement, réorganisation des autres appareils du tableau, afin de garder une cohérence du tableau ou de libérer de la place, y compris recalage si nécessaire,
- Mise en place du nouvel appareil,
- Câblage du nouvel appareil,
- Essais, étiquetage et mise à jour du schéma électrique.

Les nouveaux appareils devront être de marque identique à celle du tableau existant. En cas de pluralité de marques, on choisira la marque la plus représentée dans le tableau concerné.

04.2.2 Modification et complément de tableaux existant

Modification et complément du TD DOMESTIQUE en fonction des nouveaux aménagements et suivant les principes définis ci-avant.

Modification et complément du TD ONDULE en fonction des nouveaux aménagements et suivant les principes définis ci-avant.

04.3. Distribution électrique

- Distributions des câbles de courants forts et faibles en chemins de câbles en faux-plafond selon les préconisations du CCTG Catégorie 6a ISO version 1.10 du Département Réseau de la CNAM.
- Mise à la terre par cuivre nu de tous les éléments métalliques situés en faux-plafond.
- Les canalisations passant en faux-plafond seront passées sous fourreaux afin de permettre le changement du câble en cas de nécessité. Les passages des gaines en traversées de parois ou de dalle devront être réalisés sous fourreau puis rebouchées avec un matériau coupe-feu permettant de garder la tenue au feu de la paroi.
- L'alimentation des éclairages ajoutés ou modifiés
- L'alimentation de toutes les nouvelles prises à partir du TD ONDULE et du TD domestique
- L'alimentation de l'extracteur de VMC créée dans le placard du bureau CARSAT
- Les liaisons et raccordements des liaisons équipotentiels

Localisation

Selon plan 06-RDJ-Électricité

Selon plan 09-RDC-Électricité

Selon plan 15-R+1-Électricité

04.4. Poste de travail

- Fourniture, pose et raccordement de postes de travail encastrés ou en goulotte selon les préconisations du CCTG Catégorie 6a ISO version 1.16 du Département Réseau de la CNAM
- Fourniture et pose de boîtier CELIANE de marque LEGRAND équipé de
 - 2 prises RJ45 pouvant être brassés séparément
 - 2 prises de courant sur réseau informatique
 - 2 prises de courant normales
- Si besoin, pose et raccordement de câblages informatiques neufs
- Matériels de marques « premium » (AGINODE, METZ CONNECT, ACOME/LEGRAND, LEVITON, ou techniquement équivalent)
- Tous les matériels posés seront de même marque et respecteront la norme Cca-s1, d1, a1

Localisation

Selon plan 06-RDJ-Électricité CVC

- BUREAU CARSAT (3U)
Selon plan 12-RDC-Électricité CVC
- BOX 1 (2U)
- BOX 3 (1U)
- ACCUEIL (2U)
Selon plan 18-R+1-Électricité CVC
- SALLE DE REUNION – en faux plafonds (1U)

04.5. Prise de courant isolée encastrée ou en saillie

- Fourniture et pose de boîtier CELIANE ou équivalent
- Compris raccordement au réseau existant
- Les prises seront raccordées sur leurs protections spécifiques au tableau divisionnaire

Localisation

Selon plan 06-RDJ-Électricité CVC

- COULOIR CREE (4U)
- Badgeuse CARSAT (1U)
- SANITAIRES (2U)
Selon plan 18-R+1-Électricité CVC
- SALLE INFORMATIQUE (12U)

04.6. Prise RJ45 supplémentaire encastrée ou en saillie

- Fourniture, pose et raccordement de prise RJ45 murale ou en faux plafond, encastrée ou dans un boîtier en saillie, selon les préconisations du CCTG Catégorie 6a ISO version 1.16 du Département Réseau de la CNAM
- Si besoin, pose et raccordement de câblages informatiques neufs
- Matériels de marques « premium » (AGINODE, METZ CONNECT, ACOME/LEGRAND, LEVITON, ou techniquement équivalent)
- Tous les matériels posés seront de même marque et respecteront la norme Cca-s1, d1, a1

Localisation

Selon plan 06-RDJ-Electricité CVC

- Badgeuse CARSAT (1U)

04.7. Prise RJ45 supplémentaire sur perche existante

- Fourniture, pose et raccordement de prise RJ45 sur perche informatique existante, selon les préconisations du CCTG Catégorie 6a ISO version 1.16 du Département Réseau de la CNAM
- Si besoin, pose et raccordement de câblages informatiques neufs
- Matériels de marques « premium » (AGINODE, METZ CONNECT, ACOME/LEGRAND, LEVITON, ou techniquement équivalent)
- Tous les matériels posés seront de même marque et respecteront la norme Cca-s1, d1, a1

Localisation

Selon plan 12-RDC-Electricité CVC

- BUREAU PARTAGE (2U)
- Selon plan 18-R+1-Electricité CVC
- SALLE DE REUNION (6U)

04.8. Fourniture et mise en place de perche électrique

- Fourniture, pose et raccordement de perche informatique selon les préconisations du CCTG Catégorie 6a ISO version 1.16 du Département Réseau de la CNAM
- Les perches seront de référence AXXE-DC de chez ESNT0 ou techniquement équivalent
- Si besoin, ajout de point de consolidation en faux plafonds
- Les fixations des perches seront de type vérins mis en pression par leviers et en aucun cas par des vérins à visser. L'appui se faisant entre les dalles béton des étages
- Matériels informatiques neufs (câbles, noyaux, points de consolidation, etc..) de marques « premium » (AGINODE, METZ CONNECT, ACOME/LEGRAND, LEVITON, ou techniquement équivalent)
- Tous les matériels posés seront de même marque et respecteront la norme Cca-s1, d1, a1

Localisation

Selon plan 12-RDC-Electricité CVC

- ACCUEIL (1U)

04.9. Déplacement de perche informatique existante

- Déplacement de perche informatique selon les préconisations du CCTG Catégorie 6a ISO version 1.16 du Département Réseau de la CNAM
- Modifications ou ajouts de points de consolidation suivant installations existantes
- L'appui se fera entre les dalles béton des étages
- Matériels informatiques neufs (câbles, noyaux, points de consolidation, etc..) de marques « premium » (AGINODE, METZ CONNECT, ACOME/LEGRAND, LEVITON, ou techniquement équivalent)
- Tous les matériels posés seront de même marque et respecteront la norme Cca-s1, d1, a1

Localisation

Selon plan 12-RDC-Electricité CVC

- ACCUEIL (2U)
- Selon plan 18-R+1-Electricité CVC
- SALLE DE REUNION (2U)
- PLATEAU (5U)

04.10. Dépose éclairages existants

- Dépose des éclairages existants de tout type
- Dépose des câbles ne répondant plus aux normes en vigueur
- Evacuation en décharge

Localisation

Selon plan 05-RDJ-Eclairage

- SANITAIRE RAFRAICHI (2U)
- SANITAIRE CREE (4U)
- BUREAU CARSAT (6U)
- REFECTOIRE (6U)
- ENTREE DU PERSONNEL (1U)
- CIRCULATION INTERIEURE (4U)
- COULOIR CREE (2U)

Selon plan 11-RDC-Plafonds

- BOX MODIFIE (2U)

Selon plan 18-R+1-Electricité CVC

- SALLE DE REUNION (3U)
- PLATEAU (13U)

04.11. Plafonnier LED étanche avec détection intégrée

- Fourniture et pose de hublot LED Détecteur D285 avec détection intégrée de chez Philips ou équivalent
- Alimentation sans goulotte apparente
- 19W
- 1700lm
- IP65

Localisation

Selon plan 05-RDJ-Eclairage

- SANITAIRES (2U)

04.12. Plafonnier LED étanche

- Fourniture et pose de réglette LED étanche de type XERIANE de chez RESISTEX
- Remplacement des câbles ne répondant plus aux normes

Localisation

Selon plan 05-RDJ-Eclairage

- ENTREE DU PERSONNEL (1U)
- CIRCULATION INTERIEURE (4U)
- COULOIR CREE (2U)

04.13. Applique murale sur miroir avec détection intégrée

- Fourniture et pose de réglette miroir LED de type 600PIR MultiSelect IP44 Ledvance
- Alimentation sans goulotte apparente

Localisation

Selon plan 05-RDJ-Eclairage

- SANITAIRES (2U)

04.14. Appareil d'éclairage neufs « LED 60x60 »

- Alimentation, fourniture, raccordement d'appareils d'éclairage fixés individuellement et désolidarisés des prestations des autres lots par suspentes, de manière à éviter tout risque de chute causée par des vibrations ou par toute autre cause.
- Les appareillages devront être conformes aux normes de la série NF EN 60598.
- Leurs niveaux d'éclairements seront conformes à la norme NF EN 12464-I
- Le nombre de luminaires est donné à titre indicatif et devra être vérifié selon cette norme
- L'ensemble du matériel devant justifier de fiche technique et un plan de repérage est à fournir au bureau de contrôle
- Les marques et modèles sont donnés décrits et peuvent être remplacés par des équipements techniquement équivalents
- Appareils de type YDILE 4798lm 4000k de chez RESISTEX

Localisation

Selon plan 05-RDJ-Eclairage

- REFECTOIRE (6U)

- BUREAU CARSAT (6U)

Selon plan 11-RDC-Plafonds

- BOX CREE (2U)

- BOX MODIFIE (2U)

Selon plan 17-R+1-Eclairage

- SALLE DE REUNION (3U)

- PLATEAU (13U)

04.15. Détecteur de mouvements pour éclairage

- Fourniture et pose de détecteur de mouvements pour éclairage dans les circulations
- Raccordements et modifications des câblages si nécessaires
- Références et matériels compatibles avec les éclairages installés

Localisation

Selon plan 05-RDJ-Eclairage

- ENTREE DU PERSONNEL (1U)

- CIRCULATION INTERIEURE (2U)

- COULOIR CREE (1U)

04.16. Commandes d'éclairages

- Fourniture, raccordement et pose en encastrement dans les cloisons à une hauteur axée de 1.20m du sol fini, d'appareils de commande
- Compris dépose de l'existant suivant le cas
- Compris câblage et raccordements
- Interrupteur, variateur, de type PROGRAMME CELIANE de chez LEGRAND, de couleur blanc

Localisation

Selon plan 05-RDJ-Eclairage

- REFECTOIRE (2U)
- BUREAU CARSAT (1U)

Selon plan 11-RDC-Plafonds

- BOX CREE (1U)
- BOX MODIFIE (1U)

04.17. Dépose/ repose de matériels de détection incendie

- Dépose et neutralisation de détecteurs de système de détection incendie
- Repose à l'issue des travaux

04.18. Dépose/ repose de matériels de détection intrusion

- Dépose et neutralisation de matériels de détection intrusion suivant nécessiter
- Repose à l'issue des travaux

04.19. Caméra de sécurité

- Fourniture, pose et raccordement d'une caméra AHD série ProComélit, objectif j-n 3-12mm
- La caméra sera compatible et raccordée sur le système de vidéo-surveillance existant

Localisation

Selon plan 11-RDC-Plafonds

- ACCUEIL (1U)

04.20. Contrôle et recette de l'installation informatique

- Des contrôles visuels et de mesures seront réalisés à la fin du chantier afin de vérifier les éventuelles erreurs de câblage et avec l'ensemble des installations annexes (éclairage, ventilation, ...) en fonctionnement. Le contrôle des mesures sera effectué sur préconisations du CCTG Catégorie 6a ISO version 1.10 du Département Réseau de la CNAM.

04.21. Fourniture et mise en place d'un système de téléphonie de secours

- Fourniture et pose d'un système de téléphonie de secours
- Téléphone de secours conforme à la réglementation MS70 de type SecuriPhone Classic Plus de chez Skipple ou techniquement équivalent :
 - Batterie autonomie 48h
 - Prioritaire sur réseau mobile 4G
 - Connecteur Sec NO-NC pour raccordement au SSI
 - Abonnement éventuel pour 1 an
- Raccordement au SSI actuel de marque CHUBB

04.22. D.O.E.

- Le présent lot devra fournir sous format dématérialisé les documents suivants :
- Un cahier des références qui précisera pour chaque équipement, matériel ou matériau fourni, les coordonnées du fournisseur et la référence produit.
- Un jeu de plans d'exécution réalisé à partir des plans architectes précisant l'implantation des prises RJ 45, du coffret répartiteur, ainsi que le parcours des câbles.
- Le cahier de test composé des fiches de mesures de tous les câbles courants faibles.
- Un synoptique du câblage fédérateur sur format A4 ou A3 du coffret.
- Une documentation complète de la baie comprenant un plan d'implantation des matériels, les références des prises et du matériel mis en œuvre.
- D'une façon générale, une documentation complète de tous les matériels mis en œuvre.
- Mise à jour des schémas électriques des tableaux divisionnaires modifiés par les travaux
- Plans au format .dwg

LOT 05. PLOMBERIE

05.0. Généralités / Sécurité et protection de la santé

- L'entreprise du présent lot a l'obligation de se conformer aux directives demandées par le coordinateur SPS et/ou indiquées dans le "plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé".
- Avant toutes interventions concernant les installations fluides, l'entreprise du présent lot devra impérativement prendre contact avec les exploitants (et ou les responsables techniques du site) concernant les différentes installations existantes permettant la coordination des travaux au moment des différentes interventions. Mise en œuvre de toutes les solutions techniques (installations provisoires et préparatoires) nécessaires aux travaux de chaque tranche compris installations provisoires et préparatoires à chacune de celle-ci et maintien en service des installations non concernées par les travaux.
- Ses différentes interventions devant s'effectuer sur le site occupé, l'entreprise devra établir un planning d'intervention en coordination avec le maître d'ouvrage et l'AMO ou le MOE.
- Elle devra également procéder au parfait nettoyage compris évacuation de ses déchets de chaque zone d'intervention après intervention dans les locaux en construction.
- Hypothèses de calculs :
 - Conditions extérieures : -7°C Hiver / 32°C Été
 - Conditions intérieures : 22°C +/-1°C Hiver / 25°C Été
 - Les débits de renouvellement d'air sont fixés par le code du travail Art. R4222-6.
- La vitesse d'air des bouches et diffuseurs de soufflage ne devra pas dépasser 0.10m/s au droit des postes de travail.
- Le dimensionnement complet de l'installation est à la charge du présent lot, compris notes de calculs (déperditions, apports, bilan électrique, etc...) et plans d'exécution.

05.1. Purge du réseau de chauffage et remise en eau

- Purge du réseau de chauffage avant dépose des radiateurs
- Désembouage du réseau avant dépose des radiateurs
- Mise en pression du réseau après repose des radiateurs
- Essais

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- SANITAIRE CREE (1U)

05.2. Dépose de radiateurs

- Dépose de radiateurs et évacuation

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- SANITAIRE CREE (2U)

05.3. Dépose et repose de radiateurs

- Dépose de radiateurs
- Repose des radiateurs après peintures murales et peintures des tuyaux
- Révision de fonctionnement des têtes thermostatiques et tés de réglage

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- CIRCULATION (1U)
- REFECTOIRE (3U)

Selon plan 08-RDC-Aménagements projetés :

- BACK OFFICE (3U)

Selon plan 14-R+1-Aménagements projetés :

- SALLE DE REUNION (1U)
- PLATEAU (5U)

05.4. Modification du réseau de chauffage et pose d'un nouveau radiateur

- Modification de réseau en acier
- Dépose des tuyaux rendus non nécessaires par le nouveau cloisonnement
- Ajout de tuyaux de même métal, pose apparente
- Fourniture et pose d'un radiateur neuf de puissances adaptée au volume de la pièce

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- SANITAIRES (2ENS)

05.5. Fourniture et pose de WC

- Fourniture et pose d'une cuvette WC, longue spéciale PMR, en porcelaine de couleur blanche
- Chasse d'eau avec réservoir 3 /6L
- Hauteur réglementaire pour handicapés
- Abattant blanc Thermodur avec frein de retombée
- Compris fixations et raccordements de l'alimentation EF et de l'évacuation sur existant
- Etanchéité périphérique par joint silicone

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- SANITAIRE CREE (2U)

05.6. Lavabo PMR

- Fourniture et pose suspendue de lave-main PMR compact sans trop plein, de type Jacob Delafon Odéon Up, dimensions 50x25cm, ou techniquement équivalent :
- Bonde vidage chromée fixe sans trop plein
- Siphon chromé
- Raccordements sur le réseau eau froide modifié
- Evacuation en PVC 32mm incorporée dans la cloison et piquée sur l'évacuation du WC
- Etanchéité périphérique par joint silicone
- Mitigeur lavabo Brive de chez Jacob Delafon, ou équivalent

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- SANITAIRE CREE (2U)

05.7. Modification des réseaux d'eau vanne

Modification du réseau d'EU/EV suivant implantation des appareils sanitaires

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- SANITAIRE CREE (2ENS)

05.8. Reprise d'une descente EU/EV en fonte

Dépose d'une descente EU/EV en fonte présentant des traces de rouilles par des tuyaux en PVC de diamètre équivalent.

Raccordement sur les réseaux amont et aval.

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- Dans l'angle des archives opposé à la porte d'accès

05.9. Modification des réseaux de distribution d'eau froide

- Modification des réseaux d'eau froide, comprenant les travaux suivants :
- Dépose de l'ancienne alimentation générale en eau froide du bâtiment dans le sous-sol
 - Depuis le compteur
 - Jusqu'aux terminaux existants
 - Jusque avant les sanitaires du R+1
 - Non compris les réseaux dans les sanitaires du R+1
- Création d'une nouvelle alimentation d'eau froide en remplacement des réseaux déposés, compris modifications suite aux travaux du sanitaire PMR au sous-sol

05.10. Suppression du réseau d'eau chaude

- Dépose du ballon d'eau chaude présent dans le réfectoire
- Dépose du réseau d'eau chaude et comptage
- Fourniture et pose d'un chauffe-eau instantané sous évier

05.11. Barre de relevage

- Fourniture et pose entre 70 et 80 cm maxi du sol et 40 cm du mur, d'une poignée coudée à 135° en polyamide haute résistance (Nylon) :
 - Dimensions : ø32, 400x400 mm
 - Epaisseur 3,5 mm avec renfort en acier traité anticorrosion d'épaisseur 2 mm
 - Fixation invisible par 3 platines ø73, à 6 trous
 - Traitement anti-UV
 - Ecartement de 38 mm maximum entre le mur et la barre

Localisation

Selon plan 02-RDJ-Aménagements projetés :

- SANITAIRE PMR CREE (1U)

05.12. Miroir

- Fourniture et pose à 1.00 ml du sol de miroir de toilette rectangulaire en glace argentée, épaisseur de 6mm, y compris accessoires de fixation
- Dimensions 60x120cm ht

Localisation

Selon plan 03-RDJ-Revêtements de sols et murs :

- SANITAIRES (2U)

05.13. D.O.E.

- Le présent lot devra fournir sous format dématérialisé les documents suivants :
- Un cahier des références qui précisera pour chaque équipement, matériel ou matériau fourni, les coordonnées du fournisseur et la référence produit.
- Un jeu de plans d'exécution réalisé à partir des plans architectes précisant l'implantation des prises RJ 45, du coffret répartiteur, ainsi que le parcours des câbles.
- Le cahier de test composé des fiches de mesures de tous les câbles courants faibles.
- Un synoptique du câblage fédérateur sur format A4 ou A3 du coffret.
- Une documentation complète de la baie comprenant un plan d'implantation des matériels, les références des prises et du matériel mis en œuvre.
- D'une façon générale, une documentation complète de tous les matériels mis en œuvre.
- Mise à jour des schémas électriques des tableaux divisionnaires modifiés par les travaux
- Plans au format .dwg

LOT 06. CLIMATISATION - VENTILATION

06.0. Généralités / Sécurité et protection de la santé

- L'entreprise du présent lot a l'obligation de se conformer aux directives demandées par le coordinateur SPS et/ou indiquées dans le "plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé".
- Avant toutes interventions concernant les installations fluides, l'entreprise du présent lot devra impérativement prendre contact avec les exploitants (et ou les responsables techniques du site) concernant les différentes installations existantes permettant la coordination des travaux au moment des différentes interventions. Mise en œuvre de toutes les solutions techniques (installations provisoires et préparatoires) nécessaires aux travaux de chaque tranche compris installations provisoires et préparatoires à chacune de celle-ci et maintien en service des installations non concernées par les travaux.
- Ses différentes interventions devant s'effectuer sur le site occupé, l'entreprise devra établir un planning d'intervention en coordination avec le maître d'ouvrage et l'AMO ou le MOE.
- Elle devra également procéder au parfait nettoyage compris évacuation de ses déchets de chaque zone d'intervention après intervention dans les locaux en construction.

06.1. Remplacement de grille de reprise

Remplacement de grille de reprise existante

- Grille de dimension 60x60 s'insérant dans un emplacement de dalle de faux-plafond
- Modèle équivalent à l'existant

Localisation

Selon plan 18-R+1-Electricité CVC

- PLATEAU (4U)

06.2. Déplacement de cassette de climatisation existante

Dépose soignée, stockage, puis repose de 1 cassette et télécommandes :

- Unité intérieure type murale
 - Marque MITSUBISHI
 - Type MSZ-GE25VA
 - Puissance froid : 2.5KW
 - Puissance chaud : 2 KW
 - Dimensions : 80x23x29.5 LxIxh
 - Poids 10kg
 - Fluide R410A
- compris le tirage au vide et la fermeture des vannes
- compris modification ou remplacement des réseau électrique et/ou frigorifique pour un déplacement d'environ 1m.
- compris modification du réseau d'évacuation des condensats
- compris mise en service
- Le split est raccordé sur le groupe extérieur installé en terrasse du niveau 0
 - Marque MITSUBISHI
 - Type MXZ-4C80VA
 - Puissance froid : 8KW
 - Puissance chaud : 5.8KW

- Puissance électrique : 1.93KW
- Dimensions : 90x32x90 LxIxh
- Poids 67kg
- Fluide R410A

Localisation

Selon plan 12-RDC-Electricité CVC

- ACCUEIL (1U)

06.3. Fourniture et pose d'un ensemble groupe extérieur et split mural

Fourniture, pose et mise en service d'un ensemble groupe extérieur et split mural :

- Unité intérieure type murale
 - Puissance froid mini: 2.5KW
 - Puissance chaud mini: 2 KW
- Unité extérieure en terrasse du niveau 0, à côté des groupes existants
- mise en place et raccordement de la liaison frigorifique entre le groupe extérieur et le split mural intérieur
- raccordement sur le réseau d'évacuation des condensats existants, compris pompe de relevage éventuelle
- mise en service
- fourniture et pose de télécommande permettant un verrouillage ou bridage des températures de consigne

Localisation

Selon plan 12-RDC-Electricité CVC

- BOX CREE (1U)

06.4. Fourniture et pose d'un réseau de ventilation en acier

Les travaux consistent à la création d'une ventilation VMC : extracteur, bouches, réseau

- Installation d'un réseau acier circulaire spiralé d'extraction D125, comprenant des trappes de visite.
- Installation de bouches d'extraction autoréglable de 30 m3/h, y compris gaine flexible de raccordement, pour les locaux sanitaires
- Extracteur type France Air Canal Fast D125 2 vitesses, sectionneur de coupure locale
- Raccordement électrique sur attente à proximité
- Piège à sons circulaire D125 à l'aspiration
- Grilles murale aluminium de refoulement type France Air GRA D160, et raccordement au réseau D125
- Carottage du mur, scellement de la grille murale

Localisation

Selon plan 06-RDJ-Electricité CVC

06.5. D.O.E.

- Le présent lot devra fournir sous format dématérialisé les documents suivants :
- Un cahier des références qui précisera pour chaque équipement, matériel ou matériau fourni, les coordonnées du fournisseur et la référence produit.
- Un jeu de plans d'exécution réalisé à partir des plans architectes précisant l'implantation des prises RJ 45, du coffret répartiteur, ainsi que le parcours des câbles.
- Le cahier de test composé des fiches de mesures de tous les câbles courants faibles.
- Un synoptique du câblage fédérateur sur format A4 ou A3 du coffret.
- Une documentation complète de la baie comprenant un plan d'implantation des matériels, les références des prises et du matériel mis en œuvre.
- D'une façon générale, une documentation complète de tous les matériels mis en œuvre.
- Mise à jour des schémas électriques des tableaux divisionnaires modifiés par les travaux
- Plans au format .dwg

LOT 07. MENUISERIES EXTERIEURES

07.0. Généralités / Sécurité et protection de la santé

- L'entreprise du présent lot a l'obligation de se conformer aux directives demandées par le coordinateur SPS et/ou indiquées dans le "plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé".
- Avant toutes interventions concernant les installations fluides, l'entreprise du présent lot devra impérativement prendre contact avec les exploitants (et ou les responsables techniques du site) concernant les différentes installations existantes permettant la coordination des travaux au moment des différentes interventions. Mise en œuvre de toutes les solutions techniques (installations provisoires et préparatoires) nécessaires aux travaux de chaque tranche compris installations provisoires et préparatoires à chacune de celle-ci et maintien en service des installations non concernées par les travaux.
- Ses différentes interventions devant s'effectuer sur le site occupé, l'entreprise devra établir un planning d'intervention en coordination avec le maître d'ouvrage et l'AMO ou le MOE.
- Elle devra également procéder au parfait nettoyage compris évacuation de ses déchets de chaque zone d'intervention après intervention dans les locaux en construction.

07.1. Remplacement de menuiseries extérieures

Remplacement de châssis bois fixes par des châssis fixes en pvc

Classement A2 E4 VA2 minimum

- Ensemble de châssis de 31m x 1.2m ht
- Dépose totale des châssis bois existants
- Nombre de châssis identiques au châssis actuels
- Remplissage par double vitrage 4/16/4.4
 - Vitrage clair 4mm
 - Lamé d'argon 16mm
 - Vitrage feuilleté 4mm+4mm
- Remplissage plein au droit du sanitaire public idem à l'existant
- Compris repose ou remplacement des grilles de ventilation et raccordement sur les réseaux de ventilation

Localisation

- Bandeau de châssis bois en partie haute du RDC (env. 31m)

07.2. Remplacement de remplissage de menuiserie extérieure

Remplacement d'un remplissage en vitrage par un remplissage plein

- 2 faces aluminium
- Âme en polystyrène extrudé
- Couleur identique à la menuiserie à l'extérieur

Localisation

- Châssis donnant dans le sanitaire PMR futur

07.3. D.O.E.

- Le présent lot devra fournir sous format dématérialisé les documents suivants :
- Un cahier des références qui précisera pour chaque équipement, matériel ou matériau fourni, les coordonnées du fournisseur et la référence produit.
- Un jeu de plans d'exécution réalisé à partir des plans architectes précisant l'implantation des prises RJ 45, du coffret répartiteur, ainsi que le parcours des câbles.
- Le cahier de test composé des fiches de mesures de tous les câbles courants faibles.
- Un synoptique du câblage fédérateur sur format A4 ou A3 du coffret.
- Une documentation complète de la baie comprenant un plan d'implantation des matériels, les références des prises et du matériel mis en œuvre.
- D'une façon générale, une documentation complète de tous les matériels mis en œuvre.
- Mise à jour des schémas électriques des tableaux divisionnaires modifiés par les travaux
- Plans au format .dwg